

**DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPIAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT BONNET  
SÉANCE du 7 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GILBERT

**Date de convocation** : 31 mars 2025

**Présents** : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kevin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

**Membres** → en exercice : 09      Présents : 9      Votants : 9      Pouvoirs : 0

**Délibération n°DCM-2025-27  
Curage fossé route du Maine de l'Ecu**

Un devis a été demandé pour curer le fossé de la route du Maine de l'Ecu du chemin privé au chemin de chez Fénetau

Le montant total TTC de ce devis s'élève à 1 890 € TTC.

**Où cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :**

Vote pour : 6

Votes contre : 0

Abstentions : 3 (MANDIN Michel, BUREAU Angélique, PERES Marie-Claire)

- Le Conseil municipal approuve le devis d'un montant total TTC de 1 890 € TTC
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.
- Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Le Maire, Sandrine POURTAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)